

## Conditions Générales de Vente

KARUCONNECT, société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) au capital de 2 200 €, immatriculée au RCS de Pointe-à-Pitre sous le numéro SIRET 90761041400019, dont le siège social est situé au 19 rue Bertrand Maréchaux, 97121 Anse-Bertrand, Guadeloupe, représentée par Jade PERIAC en qualité de Présidente, est un organisme de formation professionnelle. Ces présentes conditions générales de vente (CGV) régissent les relations contractuelles entre KARUCONNECT et ses clients, personnes physiques ou morales, ci-après dénommés « le Client ».

### ARTICLE 1 : OBJET

Les présentes CGV ont pour objet de définir les termes et conditions selon lesquels KARUCONNECT fournit des prestations de formation professionnelle. Ces formations peuvent être dispensées en présentiel ou à distance, et sont destinées à des entreprises, administrations, associations ou particuliers. Le Client accepte sans réserve les présentes CGV en validant son inscription ou en contractant un service avec KARUCONNECT.

### ARTICLE 2 : MODALITÉS DE FORMATION

KARUCONNECT s'engage à proposer des formations adaptées aux besoins du Client, dans le respect des critères de qualité définis par le référentiel QUALIOPI. Les prestations sont réalisées par des formateurs qualifiés et peuvent inclure des supports pédagogiques. KARUCONNECT met tout en œuvre pour assurer la bonne réalisation des formations dans le respect des normes de sécurité et de confidentialité.

### ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DU VENDEUR

KARUCONNECT s'engage à :

- Fournir des prestations conformes à la législation en vigueur et aux critères de qualité fixés par le référentiel QUALIOPI.
- Garantir la confidentialité des données personnelles et des informations échangées avec les clients.
- Adapter ses formations en fonction des besoins spécifiques des apprenants, en tenant compte des objectifs définis lors de la contractualisation.
- 

### ARTICLE 4 : TARIFS ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Les prix des formations sont indiqués en euros, toutes taxes comprises (TTC). Les factures sont émises à l'issue de la formation ou selon des modalités spécifiques convenues dans la convention de formation. Le règlement des prestations peut s'effectuer par carte bancaire, virement, chèque ou APTIC, avec possibilité d'échelonnement. Tout retard de paiement entraînera des pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal en vigueur.

#### **ARTICLE 5 : ANNULATION ET REPORT**

Toute annulation par le Client doit être signalée par écrit au moins 48 heures avant la date prévue de la formation. En cas d'annulation tardive, les sommes versées resteront dues. KARUCONNECT se réserve le droit de reporter une formation en cas de force majeure, avec notification préalable au Client.

#### **ARTICLE 6 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

KARUCONNECT reste propriétaire exclusif des supports pédagogiques et des contenus créés dans le cadre des formations. Le Client s'engage à ne pas reproduire, diffuser ou exploiter ces documents à des fins commerciales sans l'autorisation écrite préalable de KARUCONNECT. Toute violation de ces droits pourra entraîner des poursuites.

#### **ARTICLE 7 : DONNÉES PERSONNELLES**

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), KARUCONNECT s'engage à garantir la confidentialité des données personnelles de ses clients. Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données le concernant, qu'il peut exercer en adressant une demande par écrit à KARUCONNECT.

#### **ARTICLE 8 : QUALITÉ ET CONFORMITÉ QUALIOPi**

KARUCONNECT, certifié QUALIOPi, s'engage à respecter les critères de qualité fixés par le référentiel QUALIOPi. Cette certification garantit la conformité des actions de formation aux exigences de la réglementation en matière de formation professionnelle. Un suivi est assuré tout au long de la prestation pour s'assurer de la satisfaction des apprenants et de l'atteinte des objectifs pédagogiques.

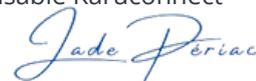
#### **ARTICLE 9 : RESPONSABILITÉ**

KARUCONNECT ne saurait être tenu responsable des dommages directs ou indirects résultant de l'utilisation des formations ou de l'impossibilité pour le Client d'accéder aux services fournis. La responsabilité de KARUCONNECT est limitée au montant total de la prestation.

#### **ARTICLE 10 : LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE**

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige, les tribunaux compétents sera ceux de Pointe-à-Pitre.

Responsable Karuconnect



Mise à jour le  
19/10/2024